

Commune de Rosnoën **Conseil Municipal du 21 juillet 2026**

Délibération 40/2026

Date de publication : 23 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 juillet 2026 à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. AUFFRET A. – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : Mme FAURE-CONORTON (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN) – M. MULLER (procuration donnée à M. MILIN) – Mme MULLER (procuration donnée à Mme PORTIER)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MILIN

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

40/2026 – Conventions financières relatives à l'éclairage public – ouvrages 106 et 109 – Gorre Menez

Il est rappelé que le SDEF exerce une compétence relative à l'éclairage public. Le Syndicat départemental d'électricité du Finistère assure la création et la maintenance du réseau, qui reste propriété de la commune. Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune a sollicité le SDEF pour deux ouvrages, les n°106 et 109, à Gorre Menez. Il a été convenu que la contribution communale prendra la forme d'un fond de concours.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer les conventions précitées.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. KERNEIS**



**Le secrétaire,
M. MILIN**